

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_031_BC_14
Validation du contrat type pour le soutien à la collecte sélective des emballages ménagers et papiers graphiques avec CITEO et ADELPHE 2025 - 2029

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Laetitia LEBRETON

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
1 avril 2025

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
14/04/2025

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2025

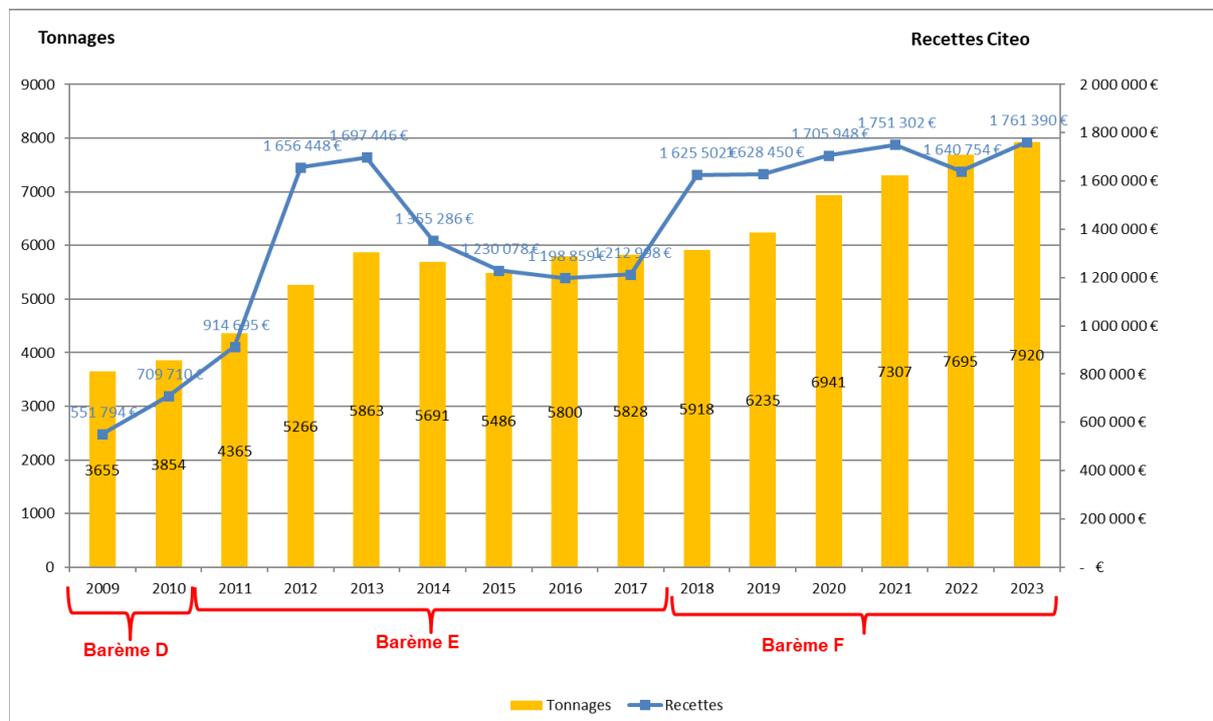
AFFAIRE N°2025 031 BC 14 : VALIDATION DU CONTRAT TYPE POUR LE SOUTIEN À LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES AVEC CITEO ET ADELPHÉ 2025 - 2029

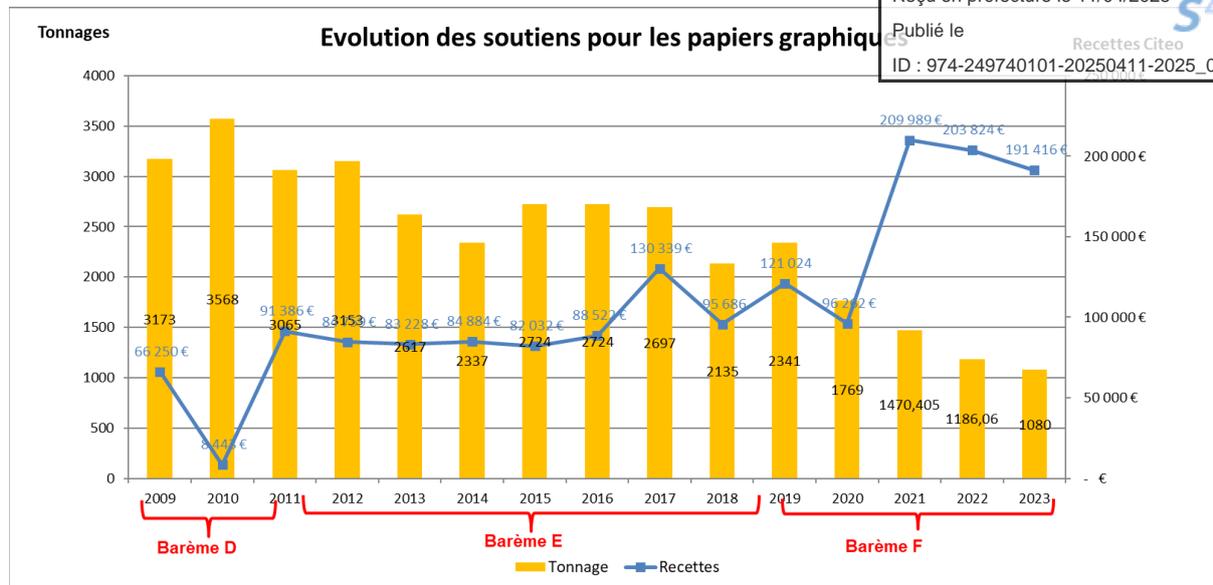
Le Président de séance expose :

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur pour les emballages ménagers, Citeo et Adelphe soutiennent financièrement les collectivités sur les activités de collecte et de traitement des emballages du bac jaune, des emballages en verre des bornes à verre ainsi que le tri du papier depuis 2006.

Cette aide financière, dont les modalités sont régies par deux contrats (un pour les emballages ménagers et un autre pour le papier), est fonction des tonnes triées par la collectivité et représente depuis 2018 dans le cadre du barème F, une recette annuelle pour l'intercommunalité de l'ordre de 1,9 M€ (1,7M€ pour les emballages et 200 k€ pour le papier).





Les contrats actuels ont été conclus pour la période 2018-2022 puis prolongés par avenants successifs jusqu'au 31/12/2024.

Suite à l'évolution du cahier des charges de l'État prise par arrêté ministériel depuis le 7 décembre 2023 et les demandes de mise à jour de leur agrément par CITEO et ADELPHÉ, celles-ci ont été validées dans le cadre des arrêtés ministériels du 23 décembre 2024 pour une durée de 5 ans (période 2025-2029).

Impacts pour le Territoire de l'Ouest

Il n'y a pas d'impact particulier sur le barème des soutiens par rapport aux dispositions prévues dans les avenants de 2023 et de 2024. Ces avenants avaient déjà entérinés des revalorisations à la hausse (environ 35% d'augmentation attendue entre 2023 et 2024 pour les emballages ménagers et une multiplication par 2 entre 2023 et 2024 pour le papier).

En revanche, on peut noter en particulier :

- ▣ Un article sur la réalisation des caractérisations du contenu des Ordures Ménagères Résiduelles avec un choix à faire par l'établissement public s'il le réalise en propre ou s'il laisse l'éco-organisme s'en charger ;
- ▣ Un article sur la possibilité pour l'établissement public de faire prendre en charge les refus de tri par l'éco-organisme. Elle concerne les collectivités et établissements qui sont en Extension des Consignes de Tri (ECT). Il faut rappeler que les coûts de traitement des produits qui ne sont pas des emballages seront déduits des soutiens de la collectivité ou de l'établissement public.

Le contrat prévoit également des mesures d'accompagnements pour améliorer la performance du tri qui seront déclinées dans le cadre d'appel à projets et de conventions particulières.

Le projet de contrat est en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/03/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 14/03/2025.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé du Président de séance,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 974-249740101-20250411-2025_031_BC_14-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat type pour le soutien à la collecte sélective des emballages ménagers et du papier graphique pour la période 2025-2029 avec CITEO et ADELPHE ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire ;**
- **DIRE que les recettes sont inscrites aux chapitre et nature du budget 2025 qui correspondent.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Daniel PAUSE
5ème Vice-Président